



Héritage de biens en Algérie

Par **Cherif77**, le **24/01/2011** à **10:21**

Bonjour,

Nous sommes 5 frères et une soeure originaires d'Algérie, installés en france depuis 1960.

Notre grand-père paternel, décédé dans les années 60-70 possédait des terres dans notre région natale.

Ainsi que nos grand-parents maternelles.

Notre père est décédé en 1993, et notre mère gravement malade de l'alzheimer à 78 ans.

Nous souhaitons savoir quelles démarches entreprendre et auprès de quelle administration s'adresser en Algérie pour connaître le devenir du patrimoine laissé par nos grands-parents et parents. Pour éventuellement entamer des procédures de récupération.

Nous n'avons strictement aucune information, nous souhaitons savoir comment et par quoi commencer nos recherches.

Merci pour toute réponse.

Sincères salutations

Par **Claralea**, le **24/01/2011** à **15:44**

Vous ne savez meme pas où se trouve les terres ?

Par **Domil**, le **24/01/2011** à **16:22**

Adressez-vous à un notaire